



# Le marché de l'eau et de l'environnement en Algérie

Actualisation au 4 novembre 2008

Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001

*L'Algérie est confrontée à de nombreux problèmes liés à la gestion des ressources naturelles, à la lutte contre les pollutions et les nuisances et à la protection et la préservation des patrimoines. Après avoir été marginalisé par les politiques, le secteur de l'environnement y a connu ces dernières années une transformation en profondeur.*

*Le « Rapport National sur l'Etat et l'Avenir de l'Environnement » (RNE 2000), qui a servi de base à l'élaboration du Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD), dressait un bilan accablant et alarmant sur l'environnement. Le recensement des problèmes a fait apparaître des ressources en sols et en couvert végétal en dégradation constante, des ressources en eau limitées et de faible qualité, une urbanisation non contrôlée des zones littorales, une industrialisation mal maîtrisée générant des pollutions industrielles et urbaines à l'origine de sérieux problèmes de santé publique et un cadre institutionnel et juridique déficient avec des mécanismes réglementaires souvent peu appliqués.*

## Cadre général

Face à la situation critique atteinte en matière d'environnement, les pouvoirs publics ont élaboré une Stratégie Environnementale Nationale (SNE), impliquant l'élaboration de politiques publiques efficaces, le renforcement du cadre législatif et réglementaire, la gestion durable des ressources naturelles, et l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

## Naissance d'une véritable politique environnementale

Le secteur de l'environnement connaît actuellement des mutations à travers notamment le renforcement du cadre institutionnel et juridique.

- **sur le plan de la politique environnementale**, le Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD) fixe les différents programmes environnementaux du pays pour 2001-2010.
- **ces politiques sont appuyées** par le Fonds National de l'Environnement et de Dépollution (FEDEP) alimenté notamment par la nouvelle fiscalité écologique basée sur le principe du pollueur payeur. Le FEDEP intervient pour aider les entreprises industrielles à réduire ou à éliminer leurs pollutions, pour financer les études réalisées par des bureaux d'études nationaux ou étrangers, et pour encourager les projets d'investissements intégrant des technologies propres. D'autres outils financiers ont été mis en place dont le Fonds National pour la protection du Littoral et des Zones côtières, le Fonds de lutte contre la désertification etc.
- **Sur le plan législatif et réglementaire**, plusieurs lois ont été promulguées dont :
  - la loi n 01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à

Plus d'informations que les taxes écologiques sur :  
www.impots-  
dz.org/circulaires/circul02/taxes.%C  
3%A9co.htm

l'élimination des déchets ;  
- la loi n°04-09 du 14 août 2004 relative à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable ;  
- la loi n°04-20 du 25 Décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable.  
- et la loi n° 05-12 du 04 Août 2005 du 04 Septembre 2005 relative à l'eau.

## Les acteurs institutionnels

### Le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme

Le secteur de l'environnement compte aujourd'hui parmi les priorités de l'Etat qui a créé, en 2000, un Ministère dédié à ce secteur. Le Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (MATE) dont les compétences ont été étendues, en juin 2006, au secteur du tourisme.

Le MATET est en charge de l'intégration des préoccupations environnementales dans le développement socio-économique. Ses principales missions sont : la prévention des pollutions et nuisances, la protection de la biodiversité et des espaces naturels, la réglementation et le contrôle, l'éducation environnementale et l'action internationale. Il a sous sa tutelle plusieurs organismes dont :

- l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable - ONEDD
- le Conservatoire National pour les Formations à l'Environnement - CNFE
- l'Agence Nationale des Déchets - AND
- le Centre National des Technologies de Production plus Propres - CNTPP

Procurez-vous le guide répertoire « l'eau et l'environnement en Algérie » auprès de la Mission Economique :  
([www.missioneco.org/algerie](http://www.missioneco.org/algerie))  
ou d'Ubifrance ([www.ubifrance.fr](http://www.ubifrance.fr))

Outre ces institutions, le MATET s'appuie au sein de chaque wilaya (préfecture) sur une Direction déconcentrée chargée de concevoir et de mettre en œuvre, en liaison avec les autres organes de l'Etat, de la wilaya et de la commune, un programme de protection de l'environnement sur l'ensemble de son territoire.

De plus, le MATET exerce ses attributions en relation avec les autres départements ministériels : Ministère des Ressources en Eau (MRE) pour l'assainissement, Ministère de l'Energie et des Mines (MEM) pour les énergies renouvelables et le dessalement d'eau de mer.

## Perspectives

### Gestion des déchets

Dans le cadre du programme quinquennal de soutien à la croissance Economique 2005-2009, le gouvernement algérien consacre 36,5 milliards de Dinars (**425M €**) dont plus de **50% consacrés aux déchets** à travers le Programme National de Gestion des Déchets Solides Ménagers (**PROGDEM**) et le Plan National de Gestion des Déchets Spéciaux (**PNAGDES**) qui offrent des opportunités intéressantes dans les domaines de l'ingénierie, de la formation, des équipements de collecte, des équipements pour centres d'enfouissement technique, le compostage, les incinérateurs pour hôpitaux, la valorisation des déchets etc.

Pour plus d'informations sur les projets, commander le guide répertoire « l'eau et l'environnement en Algérie »

### Eau et assainissement

Le Ministère des Ressources en Eau (MRE) a prévu dans le cadre du programme quinquennal d'investissements publics un budget de près de **15**

**Mds €** consacré au secteur de l'eau et de l'assainissement pour la période 2005-2009. A ce titre, le nombre de grands barrages devrait passer de 47 en 2006 à 72 à l'horizon 2010 permettant de faire passer la capacité de stockage de 5,2 à 7,8 Mds m<sup>3</sup>. Il est aussi programmé sur budget de l'Etat 26 grands transferts à partir de nappes phréatiques ou de barrages

Dans le cadre du prochain plan quinquennal 2009-2013, il est prévu la réalisation de 5 nouveaux barrages à Frenda (Tiaret), Seklafa (Laghouat), Béni Slimane (Médéa), Soubla (M'sila) et Béni Aziz (Skikda).

Le MRE a aussi programmé la réalisation de 40 stations d'épuration des eaux usées et la réhabilitation d'une vingtaine d'autres. Ceci permettra d'assurer une capacité de traitement de 600 millions de m<sup>3</sup>/an.

## Dessalement d'eau de mer

Le plan gouvernemental prévoit la réalisation en concession –Build Operate and Own : BOO- de 13 usines de dessalement d'eau de mer. d'une capacité de production globale de près de 2,26 millions de mètres cubes/jour. Deux stations sont déjà en service, celle d'Arzew dans la wilaya d'Oran et celle de Hamma au centre d'Alger. 10 autres sont en cours de réalisation.

Plusieurs nouvelles stations sont prévues dans le cadre du prochain plan quinquennal, mais leur nombre et leur emplacement ne sont pas encore connus.

## Projets MDP

### Mise en œuvre du protocole de Kyoto

L'Algérie a ratifié le protocole de Kyoto le 28/4/2004. L'autorité nationale chargée de l'application des mécanismes de développement propre (MDP) a été créée en février 2006. Elle a été installée officiellement le 3 juillet de la même année. L'Agence Nationale des Changements Climatiques (ANCC) créée fin 2005 assure le secrétariat de la Commission de ladite autorité. Cette dernière est chargée de définir les critères d'approbation des projets soumis dans le cadre des mécanismes de développement propre, d'évaluer les projets éligibles et de suivre les projets soumis jusqu'à leur aboutissement éventuel.

En 2001, l'Algérie a établi avec l'appui du PNUD un premier portefeuille de projets :

- capture et utilisation de méthane pour la décharge d'Oued Smar à Alger
- éoliennes sur les hauts plateaux
- séquestration de carbone à travers le reboisement et le développement de culture arboricoles
- Promotion du GPL pour le transport automobile et mise en place du contrôle technique (avec pour partenaires Sonatrach, Sonelgaz). D'autres projets sont proposés depuis 2004 par SONATRACH pour la réduction des gaz torchés (unité de récupération de Gassi Touil) et par SONELGAZ pour une ferme éolienne à Tindouf.

A ce jour, seul le projet « capture de méthane de la décharge d'Alger », conçu avec l'aide de la Banque Mondiale, est arrivé au stade de descriptif de projet (**PDD**).

Au-delà du portefeuille MDP, les institutions et les opérateurs algériens expriment des besoins réels quant au traitement des déchets solides et plus particulièrement des déchets spéciaux, l'assainissement (eaux usées domestiques et rejets industriels), la gestion déléguée de services urbains (transports, eau, électricité), les énergies renouvelables (solaire, thermique,

éolien) et la rationalisation de la consommation énergétique domestique et industrielle.

## Pour en savoir plus

## Contacts utiles et salons du secteur

Mise en œuvre du protocole de Kyoto

### Contacts utiles

#### MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME

4 bvd Quatre-Canons EL BIAR 16000 ALGER  
Tél. : (213) 21 43 28 01/85/95/97 Fax : (213) 21 66 61 72  
[www.matet.dz](http://www.matet.dz)

#### MINISTÈRE DES RESSOURCES EN EAU

3, rue du Caire KOUBA 16050 ALGER  
Tél. : (213) 21 28 38 37/39 01/51 Fax : (213) 21 28 37 00  
[www.mre.gov.dz](http://www.mre.gov.dz)

#### MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES MINES

Résidence Chaabani Val d'Hydra HYDRA 16000 ALGER  
Tél. : (213)21 48 81 86/87 /021 48 85 26 Fax : (213) 21 48 81 80 / 021 85 57  
[www.mem-algeria.org](http://www.mem-algeria.org)

#### Journal Officiel de la République Algérienne

[www.joradp.dz](http://www.joradp.dz)

### Salons du secteur

#### SIEE POLLUTEC, du 1<sup>er</sup> au 4 juin 2009

Palais des expositions de la Safex - Alger

**Organisateur** : Reed Exhibitions

**Contact** : Anne-lise SAUVETRE

**Tel**: +33 (0)1 47 56 24 78

[anne-lise.sauvetre@reedexpo.fr](mailto:anne-lise.sauvetre@reedexpo.fr)

#### Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de la Mission Economique d'ALGER (adresser les demandes à [alger@missioneco.org](mailto:alger@missioneco.org)).

#### Clause de non-responsabilité

La ME s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.



Auteur : Mission Économique  
Adresse : 25, chemin Abdelkader Gadouche  
Hydra  
ALGER 16000  
ALGÉRIE  
Rédigée par : Louisa AINOUS  
Revue par : Bertrand de la Forest Divonne  
Date de parution :  
Version originelle du 25 octobre 2005  
Version N° 2 du 04 novembre 2008